

# 33<sup>ème</sup> Tournoi International de la Ville de PAU

## LES 24 et 25 Juin 2017

### - REGLEMENT -

#### **Article 1**

Toute souscription au tournoi entraîne l'entière acceptation du présent règlement.  
Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses cadets, juniors et seniors des catégories non classé, P, D, N licenciés à la F.F.Bad et en règle avec celle-ci.  
Le tournoi se déroulera selon les règles édictées par la F.F.Bad.

#### **Article 2**

Dans l'intérêt du tournoi, et en accord avec le juge arbitre, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout, ou partie, du présent règlement.  
Le Juge-Arbitre sera Christophe Demoutiez et le Juge Arbitre adjoint sera Nicolas Varlet.

#### **Article 3**

Les règles du jeu sont celles éditées par la F.F.Bad  
Point particulier : si le volant touche le plafond :  
- à l'engagement : le volant est remis deux fois  
- au cours de l'échange : le volant est compté faute

#### **Article 4**

Les joueurs et joueuses devront présenter leur licence au début de la compétition.  
Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le juge-arbitre et la table de marque sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.  
L'organisation du tournoi sera rigoureuse sur le respect des horaires qui seront affichés dans la salle. Trois minutes après le 3<sup>ème</sup> appel, tout joueur qui ne se sera pas présenté sur le terrain sera déclaré W.O. pour ce tableau.  
Le temps de préparation comprenant le test des volants et la mise en tenue est fixé à 3 minutes à partir du premier appel.  
Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes.

#### **Article 5**

Les volants du tournoi sont à la charge des joueurs. Les volants homologués pour ce tournoi sont :  
- pour les séries P,D,N : plumes RSL 3  
- pour la série NC : Yonex Mavis 370

#### **Article 6**

Les feuilles d'inscription devront parvenir au plus tard le 12 juin 2017 (cachet de la poste faisant foi), accompagnées du chèque de règlement correspondant.

Les inscriptions sont limitées à DEUX tableaux par joueur. Les joueurs devront être disponibles sur les 2 jours. Le nombre de joueurs maximum sera fixé à 350.

En cas de surnombre, les critères appliqués dans l'ordre seront les suivants :

- les inscriptions non complètes seront refusées,
- la date d'arrivée des fiches d'inscription complètes,
- Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée jusqu'au remplissage de 85% du tournoi. Les dernières places (15%) seront réservées aux meilleurs joueurs.

Les tableaux se dérouleront par poule, puis par élimination directe. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper certaines catégories, si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Le samedi aura lieu le simple OU le mixte et les doubles auront lieu le dimanche. Certaines phases finales de mixte pourront exceptionnellement se dérouler le dimanche.

#### **Article 7**

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquette(s), boisson, serviette....) et équipé d'une tenue de badminton conforme aux circulaires de la F.F.BaD.

#### **Article 8**

-Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

#### **Article 9**

L'ordre des matchs respectera le déroulement de l'échéancier affiché dans la salle, sauf initiative exceptionnelle de l'organisateur en accord avec le juge -arbitre suite à un imprévu ; les horaires sont donnés à titre indicatif et les matchs pourront être lancés avec un décalage de **45 mn** avant leur horaire mentionné sur l'échéancier.

#### **Article 10**

Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque étant indicatifs, les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-Arbitre principal (ou adjoint) et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le Juge-Arbitre principal (ou adjoint) et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon le joueur pourra être annoncé comme forfait pour son match dans un délai de 3 minutes après l'appel de son match.

#### **Article 11**

Les joueurs mineurs doivent être encadrés par un adulte référent ( issu du club d'appartenance ou lien familial).

#### **Article 12**

Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires. Des chaussures de salle propres sont exigées.

#### **Article 13**

Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire au tournoi. Tout joueur forfait entre le tirage au sort et le jour de la compétition doit prévenir le Comité d'Organisation au plus tôt et devra envoyer un justificatif au plus tard 5 jours après la compétition à la commission régionale arbitrage : tout joueur forfait ou blessé pendant la compétition doit prévenir le Juge Arbitre principal ou son adjoint.

#### **Article 14**

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dans le cadre d'une pratique sportive devra l'indiquer au juge arbitre principal ou son adjoint avant son premier match du tournoi.

#### **Article 15**

Les matchs de poules et les phases finales seront en priorités en auto-arbitrage sauf sur demande de l'un des joueurs auprès de la table de marque. Les finales seront arbitrées par des arbitres officiels.

**Article 16**

Tout participant à la compétition qui se voit infliger un carton (rouge ou noir) suite à un mauvais comportement devra signer un formulaire auprès du Juge-Arbitre. Ce document expose les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 du Guide du Badminton).

**Article 17**

Droit d'image:

Toutes inscriptions autorisent les organisateurs du tournoi à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la participation à la compétition sur lesquelles apparaissent les joueurs engagés, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires diffusés en France et à l'étranger pour la durée la plus longue prévue par la loi et les règlements en vigueur.

**Article 18**

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel.

**Article 19**

Les droits d'inscription sont fixés à 14 € pour 1 tableau, 18 € pour 2 tableaux.

**Article 20**

Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.